

Délibération n°10

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
01 mars 2023

**Date d'affichage de la liste des
délibérations :**
15 mars 2023

**Objet : Syndicat Intercommunal
d'Assainissement de la Région
Est de Clermont-Ferrand
(SIAREC) – désignation des
représentants de RLV :
modification**

L'AN deux mille vingt-trois, le mardi 07 mars, le conseil communautaire, convoqué le 01 mars 2023 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, , M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
M FAURE Jean-Michel, Mme VALLENET Marie-Christine, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel,

- M DUBOIS Gérard, conseiller communautaire unique de PESSAT-VILLENEUVE, remplacé par M FAURE Jean-Michel, conseiller communautaire suppléant,
- M GAUTHIER Patrice, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme VALLENET Marie-Christine, conseillère communautaire suppléante.

Absent :

- Mme PANIAGUA Murielle.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DESMARETS Pierre

Rapport n°10 – Syndicat Intercommunal d’Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC) – désignation des représentants de RLV : modification

Vu l’arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans,
Vu la délibération n°20200723.12.09 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 désignant les représentants de RLV au SIAREC,
Vu les statuts en vigueur du SIAREC qui prévoient que RLV soit représentée par :
- 8 délégués pour le service d’assainissement collectif,
- 2 délégués pour le service d’assainissement non collectif,

Considérant que la communauté d’agglomération RLV s’est substituée au 1^{er} janvier 2020 à quatre communes au sein du SIAREC : Chavaroux, Les Martres d’Artières, Lussat, Malintrat,
Considérant que, suite à la démission d’un élu de la commune de Malintrat, représentant RLV, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant,
Considérant la nécessité de désigner un second délégué concernant le service public d’assainissement non collectif (SPANC),

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Président, et à l’unanimité, désigne les délégués suivants :

Assainissement collectif (8 délégués)	SPANC (2 représentants)
Christian GIRARD (Malintrat)	- Vincent RAYMOND (Les Martres d’Artière) - Philippe SCHAAL (Chavaroux)
José BELDA (Chavaroux)	
Philippe SCHAAL (Chavaroux)	
Vincent RAYMOND (Les Martres d’Artière)	
Lionel GENDRE (Les Martres d’Artière)	
Dominique DUCHE (Lussat)	
Pierre LEY (Lussat)	
Carlos DA SILVA (Malintrat)	

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 08 mars 2023**

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).